

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 10/2024/47**

De la commune de **RIVARENNES**

Séance du jeudi 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BUREAU Agnès, Maire.

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
 En exercice : 15  
 Présents : 14  
 Date de la convocation : 14 octobre 2024  
 Date d'affichage : 14 octobre 2024

Représentés (pouvoirs) : 00  
 Votants : 14  
 Exprimés : 14  
 Pour : 14  
 Contre : 00                      Abstention : 00

**Présents :** Mesdames et Messieurs BUREAU, ALLARD, DUBOIS, BOYER, JOUET, REAL, LEMESLE, LELIEVRE, OBERT, PERREAU, VERNEAU, LEBOUÇ, BUSSEREAU, TABARY.

**Absent excusé :** Ludovic LENOIRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Sylvain TABARY

**Objet : Tarifs communaux 2025**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la révision annuelle des tarifs communaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L111-2, L2121-29, L2331-2 à L2331-4,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs communaux valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

**Cimetière**

	15 ans	30 ans	50 ans	Dispersion des cendres
Concession de terrain		160.00 €	300.00 €	
Concession caveautin	100.00 €	150.00 €		
Jardin du souvenir				70.00 €
Columbarium	350.00 €	500.00 €		

**Occupation du domaine public**

Droit de place pour les taxis	110.00 € par an
Emplacement machine à pizzas	300.00 € par an
Manifestations locales publiques à but lucratif (vide-greniers, brocante, marché gourmand...)	0.30 € le ml / jour
Emplacement ponctuel commerçants	10.00 € / jour
Emplacement régulier commerçants (marché hebdomadaire...)	5.00 € / jour

**Photocopies associations**

	A4	A4 recto/verso	A4 papier fourni	A4 recto/verso papier fourni	A3	A3 recto/verso	A3 papier fourni
Noir et Blanc	0.20 €	0.25 €	0.15 €	0.20 €	0.25 €	0.45 €	0.20 €
Couleur	0.25 €	0.30 €	0.20 €	0.25 €	0.30 €	0.50 €	0.25 €

**Location de la salle des fêtes**

	Habitants de la commune	Personnes hors commune
Vin d'honneur	50.00 €	60.00 €
1 Journée	120.00 €	210.00 €
2 journées	190.00 €	300.00 €
Forfait chauffage par jour	30.00 €	60.00 €
Location de la vaisselle (utilisation sur place)	40.00 €	60.00 €

**Vente de bois de chauffage**

	Sur pied	Coupé (non livré)
Bois dur		Frêne
15.00 € le stère	Bois tendre	45.00 € le stère
	10.00 € le stère	

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les recettes seront versées au budget 2025.

Rivarennès, le 24 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Sylvain TABARY

Le Maire,

Agnès BUREAU

